



RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS SPS DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

La communication ci-après, reçue le 4 juillet 2017, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union africaine.

INTRODUCTION

Le Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la CUA est chargé de coordonner les initiatives prises à l'échelle continentale dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de renforcer la résilience des systèmes de production alimentaire africains, de faciliter l'harmonisation des politiques relatives aux systèmes d'aide à l'agriculture et à la connaissance, de mobiliser les ressources pour veiller à la mise en œuvre des questions prioritaires dans le continent et de plaider pour la mise en œuvre des programmes prioritaires en Afrique.

La chenille légionnaire d'automne est actuellement l'un des problèmes les plus importants pour l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique. Elle se nourrit des principales cultures de base, y compris le maïs, le riz, le sorgho, le millet, la canne à sucre, les légumes et le coton. Sa présence a été officiellement déclarée dans plus de 44 pays africains. Cela constitue donc un revers pour le programme de l'Afrique visant à éradiquer la faim, promouvoir le commerce intra-Afrique et renforcer la résistance des systèmes de production à divers facteurs de vulnérabilité et de risque. Depuis l'apparition de la chenille, la Commission a pris les mesures suivantes:

1. Elle a organisé une conférence de presse à Addis-Abeba (Éthiopie) pour informer le représentant permanent des États membres de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'Union africaine.
2. Elle a organisé une séance spéciale sur la chenille légionnaire d'automne dans le cadre du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement. Lors de cette réunion ministérielle du Comité technique, un cadre pour la gestion de la chenille légionnaire d'automne a été adopté, en vue de son utilisation par différentes parties prenantes, y compris pour la mise à jour des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture d'automne.
3. Lors du sommet de l'Union africaine en janvier 2018, le Conseil exécutif a examiné les problèmes que la chenille légionnaire d'automne pose pour le continent. Il a été proposé de créer un fonds d'urgence pour la chenille légionnaire d'automne.
4. En octobre 2017, la Commission et la FAO ont signé un projet de coopération technique pour le renforcement de la gouvernance phytosanitaire en Afrique par la gestion coordonnée de la chenille légionnaire d'automne. Le projet, officiellement lancé en avril 2018, portera sur les points suivants: manque de systèmes d'alerte rapide satisfaisants dans de nombreux pays africains; invasions incontrôlées de parasites, qui obligent les agriculteurs à utiliser beaucoup de produits agrochimiques, ce qui a un coût économique et environnemental; compétitivité limitée des produits agricoles africains dans le commerce régional et mondial due à l'utilisation accrue de pesticides et au risque de résidus de pesticides qui en découle;

- et forte probabilité de l'introduction de parasites dans de nouvelles zones du fait de la relative insuffisance des services nationaux de protection phytosanitaire et de quarantaine et de l'accroissement du commerce et de la mobilité des personnes.
5. La Commission a emmené la délégation des ministres africains dans un voyage d'étude sur la chenille légionnaire d'automne au Brésil en mars 2018.
 6. La Commission, avec le concours du Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (CPI-UA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), a organisé une séance spéciale sur la chenille légionnaire d'automne pour améliorer l'information et la sensibilisation sur la propagation et les effets de la chenille légionnaire en Afrique, lors de la 14^{ème} réunion de la Plate-forme de partenariat du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), tenue à Libreville (Gabon) en avril 2018.
 7. La Commission a aussi organisé une séance spéciale pour lancer la Stratégie continentale pour les indications géographiques africaines pendant la 14^{ème} réunion de la Plate-forme de partenariat du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) tenue à Libreville (Gabon) en avril 2018. La mise en œuvre de cette stratégie permettra de mieux protéger les produits africains uniques et de les rendre plus compétitifs sur le marché mondial.
 8. Le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) a organisé la 10^{ème} réunion panafricaine des vétérinaires en chef et des spécialistes de la santé animale à Nairobi (Kenya). Des positions communes concernant des projets de chapitres de l'OIE ont été définies et présentées à la 86^{ème} session générale de l'Assemblée mondiale des délégués de l'OIE, tenue en mai 2018 à Paris (France).
 9. L'UA-BIRA pilote l'élaboration d'une stratégie pour la santé animale en Afrique. Ce document stratégique favorisera la coordination au niveau du continent de tous les programmes et activités concernant la santé animale menés en Afrique pour lutter contre les maladies des animaux.
 10. Les centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies et l'UA-BIRA, en collaboration avec d'autres institutions techniques de l'UA, pilotent l'élaboration d'un cadre panafricain contre la résistance aux antimicrobiens. L'objectif est d'atténuer et limiter la menace de résistance aux antimicrobiens au niveau du continent.
 11. L'UA-BIRA et le Centre panafricain de vaccins vétérinaires (PANVAC) de l'Union africaine, en collaboration avec des partenaires (FAO et OIE), pilotent les efforts entrepris pour éradiquer la "peste des petits ruminants" (PPR) en Afrique. Vingt-sept États membres de l'Union africaine ont reçu un soutien pour élaborer leur stratégie nationale d'éradication de la PPR. D'autres aides spécifiques sont accordées aux membres de l'UA dans les domaines suivants:
 - i. renforcement des systèmes nationaux de surveillance des maladies animales;
 - ii. renforcement des capacités de diagnostic en laboratoire;
 - iii. amélioration des capacités des laboratoires qui produisent des vaccins contre la PPR et des processus d'assurance de la qualité;
 - iv. soutien de la surveillance épidémiologique et les réseaux de laboratoires aux niveaux national, régional et panafricain.
 12. L'UA-BIRA a organisé des réunions panafricaines d'experts pour aider les États membres de l'UA à définir leurs positions nationales sur les projets de normes Codex dans le cadre de huit comités différents du Codex, entre octobre 2017 et avril 2018. La 9^{ème} réunion panafricaine des points de contact nationaux du Codex a été organisée en mai 2018 à Nairobi (Kenya) pour définir des positions communes sur les projets de normes du Codex en vue de la 41^{ème} session de la Commission du Codex alimentarius, qui se tiendra du 2 au 6 juillet 2018 à Rome (Italie).

13. L'UA-BIRA continue de coordonner les discussions du forum électronique sur les questions SPS avant les sessions du Comité SPS de l'OMC et il soutient la participation physique des États membres de l'Union africaine aux travaux du Comité.
-